

I. KALBOTYRA

Sabine Albert

Université de Cergy-Pontoise

CNRS UMR 7187 (Laboratoire LDI)

33, bd du Port

95011 Cergy-Pontoise cedex

Tel : +013 425 67 58

Mél : sabine.albert@ac-versailles.fr

Intérêts de recherche : lexicographie, emprunts, constitution des lexiques français et anglais

LE « BILINGUISME DISCRET » DES DICTIONNAIRES MONOLINGUES

Les grands dictionnaires monolingues ont pour évidente vocation la description de leur langue. Or il est établi que nulle langue n'échappe au phénomène de l'emprunt, qui se développe au gré des échanges avec les autres cultures. Le lexique, qui mêle mots d'ici et mots d'ailleurs, ne saurait donc être considéré autrement que pluriel. Dans ces conditions, rendre compte de sa langue signifie aussi rendre compte de la langue de l'autre : les termes, sens, expressions, constructions empruntés font en effet l'objet de développements dans les rubriques étymologiques des dictionnaires de langue, car ils nécessitent, peut-être davantage que ceux résultant d'une évolution naturelle au sein de la langue, d'être explicités. Dans la présente étude, on tentera de voir comment deux grands dictionnaires de langue, le Trésor de la Langue Française et l'Oxford English Dictionary font parfois œuvre de dictionnaires bilingues lorsqu'ils abordent les emprunts du français à l'anglais ou de l'anglais au français.

MOTS-CLÉS : lexicographie, dictionnaires de langue, emprunts, Trésor de la Langue Française, Oxford English Dictionary

Introduction

Comprendre la langue de l'autre pour comprendre l'autre, telle est, à n'en pas douter, l'origine des dictionnaires bilingues. Du lexique polyglotte d'Ambrogio Calepino (1502) au *Dictionary of the French and English Tongues*, un dictionnaire français à l'usage des Anglais, que publia Randle Cotgrave en 1611, les premiers dictionnaires européens ont tous cherché à créer un parallèle entre les mots et les idées des uns et des autres. Mais la relation entre les cultures dépasse parfois la simple connaissance des mots : patrimoine de la civilisation, instru-

ment d'échange, la langue se nourrit de la diversité et le dialogue des cultures ne peut s'instaurer sans que s'établisse une relation privilégiée entre les mots qui les portent. De ses mutations et de ses emprunts, la langue tire sa vitalité : elle s'enrichit constamment de ce qui l'entoure dans un va-et-vient incessant, dans lequel tantôt elle donne, tantôt elle prend des mots, des sens, des structures. Il n'existe pas en effet de langue « pure », évoluant en autarcie dans son propre système linguistique. Nous nous intéresserons ici aux relations, souvent passionnelles, qu'entretiennent le français et l'anglais et à la façon dont le *Trésor de la*

Langue Française et l'*Oxford English Dictionary*, deux dictionnaires monolingues, en rendent compte, au point parfois d'en devenir bilingues. Après avoir rapidement retracé les liens historiques et linguistiques tissés entre les deux langues, nous verrons comment ces deux immenses dictionnaires les décrivent, avant de partir sur les traces d'un certain bilinguisme, ténu, discret, mais bien présent, enfoui au cœur des articles.

I. Le français et l'anglais, 1 000 ans d'histoire

Du fait de la proximité géographique de la France et du Royaume-Uni, les lexiques des deux pays se sont considérablement mêlés et ont donné lieu à de très nombreux emprunts, qui n'ont laissé de susciter de vives réactions. Qu'ils soient accueillis à bras ouverts ou au contraire décriés, ces phénomènes pourtant inhérents à la vie d'une langue sont le reflet d'une histoire tumultueuse, que nous allons retracer à grands traits.

1. Une histoire mouvementée

Si déjà avant le XI^e siècle des échanges avaient eu lieu entre les deux pays, il est indubitable que la victoire de Guillaume le Conquérant à la bataille d'Hastings en 1066 suivie de son accession au trône d'Angleterre a marqué le véritable début de l'étroite relation qui devait unir le français à l'anglais. C'est en effet à partir de cette date que le français a véritablement pris ses lettres de noblesse Outre-Manche dans la mesure où il est devenu la langue officielle de la Cour d'Angleterre. On le trouve en particulier dans la devise de la monarchie britannique, « Dieu et mon droit », et dans celle du célèbre Ordre de la Jarrettière, le

plus élevé des ordres de chevalerie britanniques, fondé par le roi Edward III en 1348 : « Honni soit qui mal y pense ». La pratique du français a donc bien survécu à Guillaume le Conquérant, et les mariages royaux y ont joué un rôle de première importance : « depuis Henry II d'Angleterre (1133-1189) jusqu'à l'avènement d'Edward IV (1461-1483) [...], aucun roi anglais n'avait pris femme en Angleterre et le choix des souverains, durant trois siècles, s'était toujours porté sur des épouses venues de France. » (Walter 2001, p. 103) Par la suite, la guerre de Cent Ans (1337-1453) qui déchira les deux pays renforça le lien linguistique, en particulier du fait de l'occupation anglaise de la Guyenne (actuelle Aquitaine), en terre française. Pendant toute cette période, l'Anglais s'enrichit considérablement de vocables français, comme en témoignent les écrits de Chaucer, et en particulier ses *Contes de Canterbury* (*Canterbury Tales*), dont le lexique est souvent emprunté au français. C'est aussi à ce moment qu'apparaissent clairement les doublets constitués après emprunt au français, comme dans le cas des verbes *to hate*, d'origine germanique, et *to detest*, d'origine française.

Jusque là, il a été surtout question de l'influence du français sur l'anglais. A partir du XVII^e siècle, la tendance s'inverse et on assiste à une première vague d'emprunts du français à l'anglais, quitte parfois à réemprunter des mots donnés auparavant. Au XVIII^e siècle, les philosophes des Lumières admirent la monarchie éclairée et rêvent d'un modèle à l'anglaise. Au XIX^e siècle, les révolutions industrielles commencent toujours en Grande-Bretagne et influencent les voisins continentaux dans la mise en place des Black Countries, les « pays noirs » de charbon. Au XX^e siècle enfin, avec le rôle

prépondérant pris par les pays anglophones (Grande-Bretagne et États-Unis) durant les deux guerres mondiales, avec aussi l'importance croissante de l'informatique, on assiste à l'extension de la domination anglo-américaine sur le monde. Ces liens historiques, économiques et culturels ont évidemment rejailli sur la langue, et sur le lexique.

2. Les emprunts de l'anglais au français

Ces emprunts ont majoritairement pris place dans la première partie de la période évoquée, alors que la Cour d'Angleterre parlait français, et leur sens est bien souvent demeuré celui du mot au moment de l'emprunt, alors qu'il a pu évoluer en français. Les domaines qu'ils recouvrent concernent tout d'abord la loi comme le prouvent des termes tels que *assizes*, « assises », *judge* et *jurisdiction*, « juge » et « juridiction », *parliament*, « parlement » (en ancien français, *parlement* signifiait « conversation ») ou encore l'organisation de la société : *marriage* provient de « mariage », *obey*, d'« obéir », *heir* est une reprise directe de la forme médiévale pour « héritier ». Le commerce est également bien représenté (*profit*, *pay*, *debt*, *affair*, *money*), tout comme la vie domestique (*chain*, *apron*, de *naperon* avec mécoupure, *petticoat*, le « jupon », de « petite cotte », *dress* du verbe *dresser*). La galanterie est aussi présente avec le *tête-à-tête* et le *rendez-vous* qui, s'il n'est pas galant et ne met pas en jeu une *femme fatale*, est un *appointment*. Enfin, et surtout, on retrouve un grand nombre de termes liés à la gastronomie : *mustard*, *potage*, *stew*, le ragout qui provient du verbe étuver, les viandes de porc, *pork*, de bœuf, *beef*, de mouton, *mutton* ou de veau, *veal*, toutes d'origine

française alors que leurs équivalents « sur pattes », c'est-à-dire, respectivement, *pig*, *ox*, *sheep*, *calf*, sont tous d'origine germanique.

Il est intéressant de constater que les formes anglaises de ces mots venus de France ont très souvent conservé la trace de leur forme primitive, dans le maintien de certaines consonnes (le <s> de *forest* ou de *master* par exemple, transformé en accent circonflexe en français dans les formes actuelles *forêt* et *maître*) ou par la présence de voyelles ou diphtongues disparues du français contemporain (*veil*, le « voile », *prey*, la « proie », *leisure*, le « loisir »). L'anglais porte donc en lui la trace d'un état de langue ancien, et qui, de surcroît, concerne une autre langue.

3. Les emprunts du français à l'anglais

Comme on l'a déjà signalé, l'influence dominante de la langue anglaise sur le français s'est surtout manifestée à partir du XVIII^e siècle. Des apports antérieurs existent, pour ce qui est des termes de marine (*dock*, *paquebot*, *tonnage*...) ou de politique (*comité*, *pamphlet*, *quorum*...), mais ils demeurent minimes par rapport à l'immense vague d'anglicismes qui déferla à l'époque des Lumières, et qui devait aller s'accroissant au cours des siècles suivants, qu'il s'agisse de sport (*poney*, *pedigree*, *outsider*, *football*), de mode (*tweed*, *jersey*, *leggings*, *redingote*, *pull-over*), de voyage (*rail*, *touriste*, *tunnel*, *terminus*), de cinéma (*film*, *western*, *remake*, *star*, *casting*) ou d'informatique (*software*, *web*, *hardware*, et même la *souris*, traduction de *mouse*). Et la liste des domaines concernés est loin d'être complète.

Contrairement à ce qui a pu se produire de l'autre côté de la Manche, les termes

empruntés ont souvent subi des modifications de manière à paraître plus français. C'est le cas de la *redingote*, de *riding coat*, ou du *paquebot* de *packet boat*, mais cela n'est vrai que dans le cas des emprunts les plus anciens, qui peuvent désormais passer inaperçus. Plus récemment, on a préféré la traduction — le *hors-la-loi* n'est autre qu'un *outlaw*, la *lune de miel* correspond à une *honeymoon*, et *prendre en considération* revient à dire *to take into consideration* —, lorsque le mot n'a pas gardé sa forme originelle.

Un autre point mérite que l'on s'y arrête : le phénomène de l'aller-retour, ou encore du réemprunt. De nombreux vocables donnés à l'anglais dans un premier temps sont revenus en France, parfois modifiés, teintés d'un léger exotisme d'Outre-Manche. C'est le cas du *budget* de *bougette*, du *fuel* de *fouail*, « bois de chauffage », de l'*humour* de *humeur*, du *jury* de *juré*, ou du *verdict* de *vrai dit*. Il devient dès lors difficile de déterminer la véritable appartenance du mot. Nous ne trancherons pas : les mots appartiennent aux langues et aux locuteurs qui s'en servent.

Maintenant qu'a été dressé un rapide tableau de la nature des relations historiques et linguistiques, mais l'un ne va pas sans l'autre, entre le français et l'anglais, nous pouvons nous pencher sur ces observateurs que sont les dictionnaires de langue.

II. Le *Trésor de la Langue Française* et l'*Oxford English Dictionary*, témoins de la langue

L'une des missions du dictionnaire consiste à enregistrer le lexique et à en rendre compte. Comment le *Trésor de la Langue Française* et l'*Oxford English Dictionary* présentent-ils les mots venus d'ailleurs ? Après

avoir présenté ces deux dictionnaires et la description de la langue qui leur est propre, nous nous intéresserons au traitement qu'ils réservent aux données historiques concernant les emprunts.

1. Des dictionnaires extensifs

Si le but de tout dictionnaire est de consigner le lexique, l'une des grandes particularités commune au *Trésor de la Langue Française* (ou *TLF*) et à l'*Oxford English Dictionary* (ou *OED*) est la volonté de se montrer le plus extensif possible. James Murray, qui mena le projet de l'*OED* à ses débuts, affichait en effet la volonté d'y inclure « the whole world of English words »¹, le monde entier des mots anglais. Le résultat est impressionnant : dans sa dernière version complète, l'*OED*₂ s'étend sur 20 volumes, 21 728 pages, 291 500 entrées, 615 164 mots définis, 2 436 600 citations et... occupe 1,20 mètre sur l'étagère d'une bibliothèque. Il complète la première version de l'*OED* de quelque 5 000 nouveaux mots et sens, que la troisième édition, encore en cours d'élaboration ne manquera pas d'étoffer.

Né d'une idée novatrice lancée par Paul Imbs, le *TLF* est pour sa part le fruit d'un projet tout aussi grandiose : couvrir l'histoire de tous les mots français des origines à nos jours. Rédigé sur plus de trente ans à partir d'une base de données issues de plus de trois mille textes littéraires, scientifiques et techniques par une centaine de chercheurs de renom rattachés au CNRS, du haut de ses seize volumes, de ses 23 000 pages, des 100 000 mots définis dans 450 000 entrées, riche de quelque 500 000 citations,

¹ La formule de James Murray est citée par Henri Béjoint dans *The Lexicography of English*. 2010. Oxford: Oxford University Press, p. 104.

il représente sans nul doute « une somme d'informations sans pareille » (Pruvost 2002, p. 14), précieuse au plus haut point pour affiner le portrait des emprunts dans la langue française.

Remarquons aussi que le *TLF*, comme l'*OED* dont il s'est d'ailleurs inspiré, offre une version informatisée de son dictionnaire, que l'on peut consulter ou sur cédérom ou sur l'Internet. Cette nouvelle présentation ouvre la porte à la recherche analogique par la grande variété des modes de recherche proposés. Avec un tel gain d'espace et de temps, le *TLF* et l'*OED* représentent, à n'en pas douter, une véritable manne pour les chercheurs qui peuvent désormais formuler des requêtes transversales qui auraient nécessité, avant l'ère informatique, plusieurs lectures intégrales de leurs nombreux volumes.

Mais si les dimensions et intentions de départ des deux dictionnaires sont à peu près équivalentes, la description de la langue en est sensiblement différente.

2. La description de la langue

S'il est un point en lequel le *TLF* et l'*OED* se rejoignent, en plus de leur exhaustivité, c'est sans nul doute le fait qu'ils soient l'un et l'autre des dictionnaires de langue, c'est-à-dire attachés à la description du mot plutôt qu'à l'illustration de l'idée qu'ils portent, caractéristique des dictionnaires encyclopédiques. Qui plus est, tous deux sont présentés comme des dictionnaires monolingues, dont Jean Pruvost rappelle qu'ils sont « par essence caractérisés par le fait que les mots enregistrés dans la nomenclature et les énoncés utilisés pour les expliciter, définitions, exemples, commentaires, etc., relèvent du même système linguistique. » (Pruvost 2006, p. 121) En tant que diction-

naires monolingues également, ils présentent des relations syntagmatiques (dans les exemples) et paradigmatiques (par le jeu des synonymes et hyperonymes présentés). En cela, ils contrastent nettement avec les dictionnaires bilingues que Carla Marellò présente de la manière suivante : « le dictionnaire bilingue est un dictionnaire dans lequel des expressions dans une langue (dite langue source ou de départ) sont traduites dans une autre (dite langue cible ou langue d'arrivée). Mais ce n'est pas seulement la présence de deux langues qui fait d'un dictionnaire un bilingue, c'est la raison pour laquelle les deux langues sont mises en contact, c'est-à-dire la communication par la traduction, entre deux communautés qui ne partagent pas la même langue. » (Marellò 1996, p. 31) Or, l'idée même de traduction est totalement étrangère aux projets qui ont sous-tendu la conception du *TLF* et de l'*OED*.

Dictionnaires extensifs, dictionnaires de langue, dictionnaires monolingues, le *TLF* et l'*OED* se rejoignent sur bien des points. Il paraît toutefois nécessaire de souligner quelques divergences : ainsi, l'*OED* est diachronique : il présente en effet à la fois les mots en usage à l'époque actuelle et les mots qui l'ont été depuis le milieu du XII^e siècle, même si ces derniers sont depuis longtemps tombés en désuétude. Son caractère historique se retrouve également dans la mise en place de l'information lexicale, organisée autant que possible en respectant l'ordre chronologique, qu'il s'agisse des différentes graphies d'un mot, de son évolution sémantique ou de ses repères étymologiques. Le *TLF*, pour sa part, revendique une lexicographie synchronique, dont les bornes étaient délimitées, au début, de 1789 à 1960 pour finalement anticiper sur la fin de la période et couvrir l'intégralité des deux

siècles, c'est-à-dire en suivant ce que les historiens appellent la période contemporaine. Il s'agit donc d'y étudier les faits de langue pendant un état déterminé de celle-ci et non de manière évolutive, contrairement à ce que propose l'*OED*. Remarquons cependant que, bien que synchronique, le *TLF* offre une information diachronique dans sa rubrique *étymologie et histoire*.

Un deuxième aspect éloigne le *TLF* de l'*OED* : alors que l'*OED* est en perpétuelle rénovation et que se profile déjà l'*OED*₃, le grand œuvre du *TLF* est achevé et seule se poursuit la recherche historique avec le projet *TLF-étym* qui a pour but de remettre à jour la partie historique et étymologique des articles du *TLF*.

3. Des dictionnaires historiques

Comme nous l'avons évoqué, le *TLF* et l'*OED* proposent tous deux une information historique. Or il est un fait que toute langue est formée de ses contacts avec les autres, à l'exception des cas très particuliers que représentent les isolats. La mention de l'étymologie en particulier se révèle très utile pour la compréhension du sens en tant qu'arrière-plan sémantique. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'établir le « véritable » sens, si tant est qu'il y en ait un, mais plutôt de reconstruire une évolution sémantique qui explicite l'histoire du mot.

Dans cet ordre d'idées, on peut s'attendre à ce qu'un traitement particulier soit réservé aux emprunts, qui ont la particularité d'appartenir à deux langues, ou tout du moins à deux états de deux langues. Le processus de traduction, précédemment évoqué prend ici tout son sens, car définir l'histoire d'un mot ne peut se concevoir sans donner une idée nette de ce qu'était le mot à son état primitif, des réalités qu'il recouvrait. Dans le cadre des mots empruntés, on va

inévitablement être confronté à des équivalents qui élucident le mot dans son contexte originel. On va alors retrouver ce souci clairement pédagogique de transmettre, propre aux dictionnaires bilingues. C'est en ce sens qu'on peut retrouver des traces de bilinguisme dans ces deux monuments pourtant censément monolingues que sont le *TLF* et l'*OED*.

III. Un « bilinguisme discret »²

Qu'attend-on au juste d'un dictionnaire bilingue ? Une équivalence, une traduction qui justifie le fait que deux langues cohabitent dans une même entrée, l'une dans la nomenclature et donc en vedette, l'autre dans la partie *définition*. On peut aussi parfois chercher des indications phonétiques, morphologiques, grammaticales, des conditions d'emploi, des syntagmes... Nous verrons que le *TLF* et l'*OED*, bien que monolingues, recèlent toutes ces informations, et qu'au fil des articles s'instaure un véritable dialogue des langues, des cultures, et même des dictionnaires.

1. Équivalences

Le premier type d'équivalence que l'on peut rencontrer est sans doute celui qui apparente le plus le *TLF* et l'*OED* aux dictionnaires bilingues : lorsque le mot d'entrée, d'origine clairement étrangère parce que de graphie, de morphologie ou de phonétique exogène, se trouve défini dans la langue cible. C'est le cas par exemple du *week-end* défini dans le *TLF* comme « Fin de semaine (du samedi matin ou midi au dimanche soir) chômée et considérée comme une période de repos, de sorties, et de loisirs », ou encore du *au revoir*,

² La formule est de Jean Pruvost, *Les Dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*. 2006. Paris, p. 121.

traité dans l'*OED* comme « an expression implying farewell for the present ». Les exemples de ce type sont nombreux, mais ce ne sont pas les seules traces de ce « bilinguisme discret ».

On peut aussi retrouver des mentions semblables à celles que l'on croise dans les dictionnaires bilingues dans la partie étymologique et historique des articles et, effectivement, qu'il s'agisse du *TLF* ou de l'*OED*, des équivalents ou des traductions sont systématiquement proposés dans la rubrique étymologique : comment en effet comprendrait-on l'évolution sémantique d'un terme emprunté en ignorant sa signification première au moment de l'emprunt ? On peut s'en rendre compte avec le traitement de *cockpit* dans la partie historique du *TLF* : « Empr[unt] à l'angl[ais] *cockpit* désignant à l'origine une arène de combats de coqs, composé de *cock* „coq” et *pit* „fosse, emplacement, parterre”. » Comme on peut le constater, non seulement les rédacteurs du *TLF* donnent des équivalents, parfois multiples, mais ils expliquent aussi la composition du mot, s'engageant ainsi sur la voie de la morphologie anglaise. La rubrique étymologique de l'*OED* n'est pas en reste lorsqu'elle indique, au sujet de la forme *au beurre* : « <French *au beurre* < *au* in the, with the, contracted form of *à le* + *beurre*. » Là encore, on découvre, au-delà de la simple équivalence, une explication morphologique, sur la forme contractée en l'occurrence. Mais les équivalences ne se limitent pas aux entrées et à la rubrique diachronique : d'autres lieux réservent bien des surprises.

Si l'on pénètre en effet au sein des articles, on peut débusquer des traces de bilinguisme dans la partie *définition*, c'est le cas de *self*, « Élém[ent] tiré de l'angl[ais] *self* „soi-même”, de même sens, entrant dans la

constr[uction] de subst[antifs] empr[untés] à l'angl[ais] ou faits sur le modèle de l'angl[ais]. » De la même manière, l'*OED* signale qu'un *abbate* est « an Italian abbot, the same as the French *abbé*. » Et le bilinguisme se dissimule également dans les exemples comme le prouve cet extrait d'*À l'ombre des jeunes filles en fleur* de Marcel Proust illustrant le terme *crack* : « Mais vous devez être plus avancé que moi dans ses confidences, vous qui êtes le grand *favori*, le grand *crack* comme disent les Anglais. »

Enfin, il faut également remarquer que sont parfois indiqués des équivalents de syntagmes, comme on peut en trouver dans la plupart des dictionnaires bilingues. L'exemple retenu par les rédacteurs du *TLF* pour illustrer le terme *motion* semble tout à fait éloquent : « le mot „motion” est quelquefois employé familièrement, comme l'équivalent de „proposition de résolution” : ainsi qu'en anglais, il est communément employé comme abréviation de „motion for a resolution”. »

De nombreuses traces sur la piste du bilinguisme ont d'ores et déjà été mises au jour dans ce recensement des équivalences. Mais le *TLF* et l'*OED* vont plus loin encore, en livrant parfois des informations d'ordre linguistique.

2. Indications linguistiques

Les dictionnaires bilingues sont parfois amenés à préciser des données phonétiques, morphologiques, syntaxiques, des conditions d'emploi et des variations sémantiques. Toutes ces indications se retrouvent également dans le *TLF* et dans l'*OED*. La phonétique anglaise est indiquée à plusieurs reprises dans le *TLF*, comme dans cet extrait tiré de l'article consacré au terme *glottal* : « Type de consonne dont le point d'articulation est en arrière du palais

et qu'on rencontre en anglais (*house, he*) ». En toute honnêteté, nous devons préciser que ces informations se retrouvent pour la plus grande partie dans des entrées qui concernent le domaine général de la linguistique, telles que diphtonguer, cacuminal ou encore oxytoniser, et que le recours à la phonétique anglaise joue avant tout, dans ce cadre, un rôle d'illustration.

Il n'en va pas tout à fait de même pour les indications morphologiques. Nous en avons déjà examiné un exemple avec le *cockpit* du *TLF*, voyons à présent le traitement réservé par l'*OED* au *alley-oop* : « <French *allez-hop*, interjection <*allez*, imperative of *aller* to go [...] + *hop*, expressive word, of imitative origin ». Comme on peut le constater ici, en plus de l'équivalent proposé (*aller/to go*), la forme impérative est signalée. L'indication ainsi donnée relève à la fois de la sémantique, encouragement par l'impératif, et de la morphologie puisqu'on découvre ici une petite parcelle de conjugaison française.

Les conditions d'emploi ne sont pas négligées : les mots qui ouvrent l'article consacré à *goddam* dans le *TLF* sont les suivants : « transcr[iption] du juron angl[ais] *God damn (me)* ou *goddam* », ce qui nous montre immédiatement dans quelles conditions ce terme peut être employé par les anglophones dans la mesure où il s'agit d'un juron. De manière relativement similaire, les rédacteurs de l'*OED* remarquent au sujet de l'*amuse-bouche* que « le mot est rare en français, le terme le plus usuel étant *amuse-gueule* » (nous traduisons), ce dont on peut s'étonner dans un dictionnaire monolingue qui ne poursuit théoriquement pas le but d'éclairer les conditions d'emploi dans une langue autre.

Ce tour d'horizon des différentes formes d'informations linguistiques transmises sur

la langue de l'autre par le *TLF* et l'*OED* a montré que le monolinguisme n'était pas aussi étanche qu'on pourrait le croire au bilinguisme. Tout ici est en réalité dialogue : dialogue entre les mots, dialogue entre les pays, dialogue entre les cultures et même dialogue entre les dictionnaires.

3. Quelques surprises

Au cours de ce périple au cœur des dictionnaires monolingues pour y retrouver la trace du bilinguisme primitif, nous avons pu déceler de petites curiosités. Ainsi, bien que le *TLF* et l'*OED* aient vocation à être des dictionnaires de langue, on constate que l'évocation des réalités étrangères propres à l'emprunt suscite une irrésistible tentation, celle de l'encyclopédisme. La définition apportée par le *TLF* au *muffin* en témoigne : « petit pain moulé rond, à croûte mince et pâle, consommé surtout en Angleterre et que l'on sert (grillé ou beurré) avec le thé », tout comme celle que l'*OED* offre de la *gendarmerie* : « a corps or squadron of cavalry, esp[ecially] in the old French army, or of certain forces raised in England in the reign of Edward VI. »

Autre découverte étonnante, le *TLF* porte en son sein de longs développements en anglais, et non traduits. Dans le cas de la rubrique historique consacrée à la *cérébration*, on lit en effet cet extrait tiré du *New English Dictionary*, l'ancêtre de l'*OED* : « It is difficult to find an appropriate term for this class of operations... The designation unconscious cerebration is perhaps less objectionable than any other ». Il s'agit à la vérité d'un exemple de l'*OED* utilisé comme illustration de l'étymologie anglaise du mot, mais on peut imaginer la perplexité du consultant qui ne maîtrise pas la langue de Shakespeare.

Enfin, lors de notre exploration, nous avons perçu les signes d'une intertextualité lexicographique. Le mot *moire* employé de part et d'autre de la Manche en offre un exemple très net : « Empr[unt] à l'angl[ais] *mohair* (transcrit *moire* en fr[ançais] selon la prononc[iation] de l'époque), forme att[estée] dep[uis] 1619 et qui représente une altération, peut-être par attraction avec *hair* «poil», du terme angl[ais] att[esté] dès 1570 sous la forme *mocayares* et désignant à l'origine un tissu en poil de chèvre angora (cf. *NED*), l'angl[ais] ayant ensuite réemprunté la forme *moire* au fr. pour désigner ce tissu, puis d'autres sortes d'étoffes, lorsqu'ils avaient été passés à la calandre pour leur donner des reflets ondoyants. » Certes, le trajet emprunté par la *moire* est bien tortueux, et l'on voit ici les rédacteurs du *TLF* saluant leurs homologues du *NED*. Tout aussi étonnant, l'article réservé à la *moire* dans l'*OED* signale dans sa partie étymologique : « F[rench] *moire*, according to Fr[ench] lexicographers an adoption of some form of Eng[lish] *mohair*. » Et de poursuivre un peu plus loin : « **moire antique**, explained by Fr[ench] lexicographers to mean a watered silk of large pattern, is in Eng[lish] use practically synonymous with

moire, which is apprehended as a shortened form. » Ainsi donc, l'emprunt qui ouvre la voie au dialogue des mots et des cultures porte en lui le ferment de l'intertextualité lexicographique.

Conclusion

A la question de déterminer si le *TLF* et l'*OED* peuvent être considérés comme des dictionnaires bilingues, la réponse est évidemment négative : ils n'affichent pas cette volonté clairement didactique et pédagogique de traduire propre aux dictionnaires bilingues, mais ils gardent toutefois en eux un peu de ce bilinguisme primitif, au détour des emprunts. Le propos ici n'était pas, à la vérité, de démontrer à toute force que le bilinguisme est partout, mais plutôt de soulever le problème de l'existence du véritable dictionnaire monolingue. En effet, un dictionnaire monolingue « pur » ne saurait exister dès lors qu'il est dictionnaire de langue, même si sa vocation est davantage historique que pédagogique. Car la langue est vivante et fluctue au fil des rencontres, rencontres de cultures et donc rencontres de mots, dont on ne peut rendre compte sans rendre hommage à la langue de l'autre.

Bibliographie

BÉJOINT, H., 2010. *The Lexicography of English*. Oxford: Oxford University Press.

BÉJOINT, H., THOIRON Ph. (dir.), 1996. *Les Dictionnaires bilingues*. Louvain-la-Neuve: Duculot.

BOCCUZZI, C., 2010. *Anglicismes, langue française et dictionnaires*. Fasano-Paris: Biblioteca della Ricerca, Linguistica 51, Schena Editore-Alain Baudry et C^{ie}.

HUCHON, M., 2002. *Histoire de la langue française*. Paris: le Livre de Poche.

PRUVOST, J., 2002. *Les Dictionnaires de langue française*. Paris: Presses Universitaires de France.

PRUVOST, J., 2006. *Les Dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*. Paris: Ophrys.

PRUVOST, J. (dir.), 2008. *Dictionnaires et mots voyageurs*. Eragny: éditions des Silves.

WALTER, H., 2001. *Honni soit qui mal y pense: l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*. Paris: le Livre de Poche.

Sabine Albert

University of Cergy-Pontoise, France

Research interest: lexicography, loan-words, constitution of French and English lexicons

LE « BILINGUISME DISCRET » DES DICTIONNAIRES MONOLINGUES**Summary**

The aim of bilingual dictionaries is to give keys in order to understand another language. It could seem inadequate to look for traces of bilingualism in monolingual dictionaries, but exchanges between countries necessarily lead to an acquisition of new words coming from elsewhere and these words, once integrated in the lexicon, have to be defined in dictionaries. Relations between two countries presenting geographical proximity and strong historical links existing for more than ten centuries, as United Kingdom and France, give birth to a lot of loan-words, and some of them have even come back home in a kind of a return trip. As a consequence, their very peculiar history has to be reported in dictionaries, specifically in the most extensive of them: the *Oxford English Dictionary* and the *Trésor de la Langue*

Française, whose monolingualism is undisputed. Both present three major characteristics in common: comprehensiveness, a specialization in the description of language more than encyclopedism, and monolingualism. Moreover, they both offer historical information: in the entry itself for the *Oxford English Dictionary* as it has been conceived as a diachronical dictionary, and in the etymological part or in remarks for the *Trésor de la Langue Française*, whose vocation is synchronical. Thus, with this historical information, loan-words are bound to receive a particular treatment, and those two dictionaries propose developments that could sometimes be found in bilingual dictionaries: equivalences or translations, phonetical, morphological, syntactical indications, semantical evolution and conditions of use are explored much more than could be imagined. Of course, it would be totally inappropriate to pretend that those dictionaries belong to a very specific category of bilingual dictionaries, nevertheless, their monolingualism cannot be considered as really hermetically sealed to bilingual developments: when dealing with loan-words, a pure and strict monolingualism is just impossible.

KEY WORDS: lexicography, language dictionaries, loans, *Trésor de la Langue Française*, *Oxford English Dictionary*

Įteikta 2013 m. liepos 15 d.